



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE



OSTRUM SRI CASH

Chercher à rémunérer sa trésorerie au jour le jour

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

MONÉTAIRE

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

OSTRUM SRI CASH

- Un placement principalement investi sur de nombreux émetteurs de la zone euro ayant des besoins de financement à court terme, dont les maturités sont inférieures ou égales à 6 mois
- Un accès au marché monétaire court terme pour chercher à rémunérer votre trésorerie au jour le jour
- Des titres sélectionnés de manière responsable, intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)



Voir
définition
page 4

ACCÉDEZ À UN LARGE UNIVERS DE TITRES MONÉTAIRES TENANT COMPTE DE CRITÈRES ESG (ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE)

C'est sur le marché monétaire que les institutions financières (banques, compagnies d'assurance), les entreprises et les états prêtent ou empruntent des liquidités à court terme dans le cadre de l'optimisation de leur trésorerie. Du fait de son poids dans l'économie mondiale, la zone euro représente un important gisement de ces emprunts à court terme, selon l'équipe de gestion. Le marché monétaire de la zone euro est en effet l'un des plus actifs et des plus importants au niveau mondial en termes de volumes d'activité et de nombre d'acteurs, selon Ostrum Asset Management. Les opportunités d'investissement offertes par ce marché permettent à l'équipe de gestion d'être sélective dans ses choix. Avec Ostrum SRI Cash, vous accédez notamment à la diversité des titres monétaires et des produits de taux, essentiellement émis par des émetteurs privés de la zone euro ayant des besoins de financement à court terme. A noter que l'ensemble des titres détenus par le FCP ont une maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois (185 jours), à l'exception des titres qualifiés de «puttables» (c'est-à-dire qu'ils seront remboursables au pair à tout moment sur décision de la société de gestion) pour lesquels la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres est inférieure ou égale à 397 jours. A titre dérogatoire, l'équipe de gestion pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Cash permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée (au jour le jour)**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé, qui doit vous être remis au préalable. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

CHERCHEZ À RÉMUNÉRER VOTRE TRÉSORERIE EN INVESTISSANT SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE COURT TERME

Ostrum SRI Cash vous permet de placer votre trésorerie ou vos capitaux en attente d'opportunité d'investissement, sur un horizon au jour le jour, de manière responsable, avec un niveau de liquidité élevé.

Le fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires. Fonds non garanti en capital.

UNE GESTION DE QUALITÉ, S'APPUYANT SUR DES ÉQUIPES EXPERTES ET UN CADRE STRICT DE GESTION DES RISQUES

L'analyse est menée par les gérants, les analystes crédit et les équipes de risque sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Cette sélection est faite à partir d'un univers d'investissement intégrant les politiques sectorielles et d'exclusions d'Ostrum AM (armes, pétrole et gaz, charbon, tabac...). Les équipes procèdent à une analyse fondamentale intégrant la matérialité des facteurs ESG, c'est-à-dire de l'impact des dimensions extra-financières sur la qualité de crédit des émetteurs. La sélection repose ensuite sur une notation extra-financière qui permet de favoriser les émetteurs les plus vertueux d'un point de vue ESG.

Dans cette démarche, l'équipe de gestion s'appuie sur l'une des équipes de recherche crédit les plus larges en Europe : 23 analystes couvrant également les obligations durables.

Ostrum SRI Cash vous donne ainsi accès à une gestion monétaire qui peut participer à votre démarche d'investissement responsable.

L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif.

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Cash présente un **risque de perte en capital** supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de perte en capital, risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, risque de durabilité, risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque* : ① 2 3 4 5 6 7

Autres risques importants non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de contrepartie.

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur une durée de placement d'un jour minimum, une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'€STR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), diminuée des frais de gestion réels relatifs à chaque catégorie de parts du FCP. Ces frais de gestion seront au maximum de 0,30 % à 1,20 % selon la catégorie de parts. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous reporter à la partie Frais de gestion du prospectus ; et

- mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

En fonction du contexte de marché, notamment en cas de niveau très faible, voire négatif, des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.



EN SAVOIR +

Deux indicateurs clés qui déterminent les stratégies de gestion monétaire :

La **WAM**⁽¹⁾ (maturité moyenne pondérée) dépend de la fréquence de révision des taux. La WAM de Ostrum SRI Cash Plus est de 60 jours maximum. Cela signifie que les prochaines révisions de taux des titres en portefeuille sont en moyenne au maximum à échéance 60 jours. Plus cette maturité est élevée, plus le Fonds est sensible aux variations de taux d'intérêt (risque de taux). La **WAL**⁽²⁾ (durée de vie moyenne pondérée) dépend de la durée de vie des titres. La WAL de Ostrum SRI Cash est de 120 jours maximum. Cela signifie que le remboursement final des titres en portefeuille est en moyenne au maximum à échéance 120 jours. Plus la date de remboursement des titres est éloignée, plus le risque que l'émetteur ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée est important (risque de crédit) et plus les titres peuvent être plus difficiles à céder en cours de vie (risque de liquidité).

(1) Weighted Average Maturity - (2) Weighted Average Life

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'investissement Socialement Responsables (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Le Label ISR est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable. Pendant la période de trois ans, des contrôles intermédiaires sont programmés afin de vérifier que le fonds est bien respectueux des exigences du label. Il est sujet à renouvellement périodique via un audit de l'organisme de certification. Il n'est donc pas attribué de façon définitive et peut faire l'objet d'un retrait ou d'une non-reconduction à l'initiative de la société de gestion ou de l'organisme certificateur. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

2 QUESTIONS A LA GÉRANTE D'OSTRUM SRI CASH

Pourquoi investir dans le fonds ?

« Ostrum SRI Cash investit essentiellement dans des titres du marché monétaire et des produits de taux principalement de la zone euro, émis par des banques, des institutions financières et des entreprises. La zone euro a une importante activité sur le marché monétaire et propose donc des opportunités d'investissement. Ensuite, un fonds monétaire tel que Ostrum SRI Cash procure un potentiel de performance, certes moins élevé que des placements actions ou obligataires, mais présente un risque relativement moindre. Ostrum SRI Cash peut donc être une solution adaptée aux clients souhaitant placer leur trésorerie ou leurs capitaux en attente de placement, sur un horizon au jour le jour, ou souhaitant investir dans un fonds de classification monétaire court terme. Enfin, le fonds met en œuvre une gestion responsable qui vise à participer à un développement plus durable tout en cherchant à limiter les risques, notamment industriels, financiers et de réputation auxquels les entreprises peuvent être soumises ».



Fairouz YAHIAOUI

Comment sélectionnez-vous les titres du portefeuille ?

« Nous sélectionnons des titres selon un processus de Haute Qualité de Crédit, qui intègre les facteurs ESG dans l'analyse fondamentale. Nous complétons la sélection par une notation extra-financière, et par l'intégration d'indicateurs d'impact et principalement émis par des émetteurs privés. Nous nous concentrons uniquement sur des titres de haute qualité de crédit que nous sélectionnons en étroite collaboration avec les analystes crédit et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management. Ces derniers assurent un suivi permanent des émetteurs éligibles afin d'apprécier leur solidité financière: publications des résultats, évolutions stratégiques, changements de notation, etc. »

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management	
Nature juridique	FCP (Fonds Commun de Placement) de droit français de type OPCVM	
Classification AMF	Fonds monétaire à valeur liquidative variable court terme	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	Un jour	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	L'€STR (European Short Term Rate) capitalisé. L'€STR est un nouvel indicateur de référence monétaire, calculé et publié par son administrateur, la BCE, qui remplace progressivement un autre taux court, l'EONIA, depuis le 2 octobre 2019. L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs banques européennes. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence www.ecb.europa.eu . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie	0%	
- d'investissements durables	20%	
Date de création	08/06/1999	
Code ISIN	FR001400HDP6	FR0010529743
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire	
Abonnement	Non	
Souscription minimale initiale	Un dix-millième de part	100 000 €
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	Néant	
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,30%. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession maximum au réseau distributeur : 0,30% TTC de l'actif net	0,14%. Les frais mentionnés sont une estimation car il y a eu une modification dans la structure des frais. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession maximum au réseau distributeur : 0,06% TTC de l'actif net
Frais de transactions	0,07 % de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	
Commission de surperformance⁽²⁾	20.0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence. 0,0% de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du Produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son Indice de Référence.	
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part	
Valeur liquidative d'origine	100 €	10 000 €
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h30	
Indicateur synthétique de risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark⁽⁴⁾ pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400HDP6/detail> (part R) et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010529743/detail> (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400HDP6/detail> (part R) et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010529743/detail> (part I). (1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (2) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Ostrum Asset Management sont des filiales. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en décembre 2025.

Ostrum SRI Cash est un FCP (Fonds Commun de Placement) de droit français de droit français géré par Natixis Investment Managers International (déléguataire : Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.